

**Objet** : [plastiweb] Recapitulatif consignes SNCPRE TVA 15/10/2012  
**Date** : mardi 16 octobre 2012 08:19  
**De** : Bruno ALFANDARI <dr.alfandari@sncpre.org>  
**Répondre à** : plastiweb@esthetique-chirurgie.org  
**À** : <plastiweb@esthetique-chirurgie.org>  
**Conversation** : [plastiweb] Recapitulatif consignes SNCPRE TVA 15/10/2012

Chers confrères, chères consœurs,

Après différents échanges, nous constatons que vous suivez majoritairement nos consignes syndicales. Nous sommes conscients de la responsabilité et du courage que cela implique de votre part. Pour ne pas faire d'erreur les confrères nous ont demandés de refaire un point plus synthétique pour sécuriser leurs exercices et aider à nos actions.

### **Refus de cette TVA illégale**

Pour sécuriser votre exercice:

- 1- faire la **demande d'un numéro de TVA intra-communautaire**.
- 2- faire une **demande spéciale auprès de leur Centre des Impôts**, pour bénéficier du régime de la franchise de TVA
- 3- Intégrer dans vos **devis** cette formulation : **«Les actes médicaux ou chirurgicaux non remboursé évoqués dans ce devis ont une finalité thérapeutique en vertu de quoi ils bénéficient d'une exonération de TVA en application de l'article 261-4-1 du code général des impôts.»**
- 4- Intégrer à vos **consentements éclairés** cette phrase (en attendant mieux) : **"Je souhaite bénéficier de cette chirurgie dans une démarche à finalité thérapeutique en vue de corriger des dégradations et des altérations de mon état corporel qui m'handicapent dans ma vie quotidienne."**
- 5- Etablir une **facture pour chaque patient** en mentionnant en bas de page : **"TVA non applicable - article 293B du CGI"**.

Pour aider nos actions:

- 6- Ecrire et envoyer vos **courriers à vos députés et sénateurs** (sur ordonnance plutôt que votre plus beau papier à entête).

Nous ferons un autre point pour clarifier la déclaration TVA. Enfin cette année, la session professionnelle sera exclusivement dédiée à ce sujet pour répondre à toutes vos questions (dépassements, secteur 3, etc).

Bien syndicalement,

Dr Bruno ALFANDARI  
Président SNCPRE

Dr Sébastien GARSON  
Secrétaire Général SNCPRE

Dr Thierry FAURE  
Trésorier SNCPRE

ATTENTION: Ce message et toutes les pièces jointes sont confidentiels et établis à l'intention exclusive des adhérents du Syndicat national de la chirurgie plastique reconstructrice et esthétique. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci d'en avvertir immédiatement l'émetteur et de détruire le message. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. L'émetteur décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été modifié, déformé, falsifié, infecté par un virus ou encore édité ou diffusé sans autorisation.